

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON N B 20 Avril 1923

J. G. BOUCHER Rédacteur

Musquash et Grand Sault

L'Evangeline de Moncton, dans son numéro du 12 avril, sous la rubrique "AFFAIRES PROVINCIALES", consacre toute une longue colonne à des considérations plus ou moins superficielles sur le développement des sources d'énergie hydro-électrique de Musquash et de Grand Sault, et en arrive à la conclusion que le Gouvernement Provincial ne devrait pas aller trop vite dans ses travaux de développement au Grand Sault.

Pour justifier son opposition à la mise en valeur immédiate des sources d'énergie électrique du Grand Sault, notre confrère prétend que jusqu'à présent le développement des sources d'énergie hydro-électrique n'a pas encore apporté à la Province tout le bien qu'on en attendait.

Sur quoi peut se baser notre confrère pour en arriver à cette conclusion, nous ne pouvons le comprendre, si ce n'est pour les deux raisons puériles sur lesquelles il établit son article du 12 avril.

En effet, "A. R." est opposé au développement du Grand Sault pour deux raisons. D'abord, parce que les contribuables de Moncton n'ont pas encore bénéficié d'une réduction sensible du prix de l'éclairage électrique depuis que cette ville est alimentée par l'énergie électrique de la Musquash. Ensuite, parce que dans la ville de St-Jean, le Conseil de Ville et la New Brunswick Power Company ne peuvent s'entendre pour faire la distribution de l'énergie électrique fournie à la ville par la Commission Provinciale.

Malgré toute notre bonne volonté, nous ne pouvons comprendre comment notre confrère peut en arriver à conclure que le développement de l'énergie électrique de la Musquash n'a pas apporté à la Province tout le bien qu'on en attendait.

La situation qui est faite aux deux villes de St-Jean et Moncton n'affecte en rien le principe qui a incité le Gouvernement Provincial à mettre en valeur l'énergie hydro-électrique de la Musquash.

Si les contribuables de la ville de Moncton trouvent que le prix de l'éclairage est trop élevé dans cette ville, ils n'ont qu'à s'en prendre à leurs représentants du Conseil de Ville. Car, c'est d'eux que dépend le prix que le contribuable a à payer pour son éclairage électrique.

La Commission Hydro-Electrique de la Province, en vertu d'un contrat avec la ville de Moncton, vend à cette ville une certaine quantité d'énergie électrique à un prix fixe, c'est à dire 2.4 sous du K. W. La ville de Moncton vend cette énergie électrique à une compagnie qui en fait la distribution et qui, naturellement, établit les taux que doit payer le consommateur.

Nous admettons avec notre ami de l'Evangeline qu'il y a un écart considérable entre 2.4 sous que paye la ville à la Province, et 10 sous du K. W. que paye le contribuable pour l'usage de l'énergie électrique dans la ville de Moncton. Notre confrère prétend que la situation est loin d'être aussi bonne dans la ville de St-Jean. Voyons si le pessimisme de notre confrère est justifiable.

La ville de St-Jean comme la ville de Moncton, en vertu d'un contrat avec la Commission Provinciale Hydro-Electrique achète une certaine quantité d'énergie électrique à raison de 1.2 sou du K. W. Mais, au lieu de faire faire la distribution par une compagnie privée, la ville de St-Jean fait distribuer elle-même cette énergie électrique au consommateur.

Jusqu'à date, il est vrai que la ville de St-Jean et la New Brunswick Power Company n'ont pu s'entendre. Que ce soit au détriment du consommateur de la ville de St-Jean, c'est une affaire d'opinion, et c'est lui seul qui en est la cause. Que la ville de St-Jean s'entende avec sa rivale ou qu'elle distribue elle-même l'énergie électrique qu'elle achète par contrat de la Province, elle devra tout de même en payer le prix aux termes du contrat et les intérêts de la Province sont sauvegardés. Donc malgré l'opinion de notre confrère de Moncton, nous pouvons conclure que le développement des sources hydro-électrique est un succès. Si, dans les villes de Moncton et St-Jean, les contribuables n'en ont pas retiré tout le bénéfice qu'ils en attendaient, c'est dû entièrement à leur faute puisque dans les deux villes ils sont en mesure d'établir la part de profits que peut en retirer le distributeur.

Si la mise en valeur des pouvoirs de la Musquash est déjà justifiée, nous nous demandons pourquoi notre confrère voudrait nous faire attendre quelques années avant de nous permettre de bénéficier à notre tour de la mise en valeur des pouvoirs du Grand Sault.

Notre confrère semble ignorer qu'il existe dans cette partie du pays une population très prospère tant au point de vue agricole qu'industriel. Si nous sommes arrêtés dans notre course vers le progrès, c'est dû en grande partie au manque de force motrice, à bon marché.

Déjà, depuis qu'il est question du développement de l'énergie électrique du Grand Sault, les industriels et les capitalistes dirigent leur attention vers cette partie-ci de la Province. Les travaux du développement ne sont pas encore commencés, et déjà la Commission Hydro-Electrique Provinciale a des demandes pour une plus grande quantité d'énergie électrique qu'elle pourra développer dans l'espace de deux ans. Bien plus, d'après les calculs des ingénieurs de la Commission, la Province peut immédiatement entreprendre le développement de l'énergie hydro-électrique à Grand Sault, ensuite en faire la distribution jusqu'à Bathurst, et réaliser des bénéfices assez considérables.

Pour toutes ces considérations, nous croyons que le gouvernement Provincial est justifiable d'entreprendre sans délai les travaux de développement à Grand Sault.

Lettre d'Ottawa

Ottawa 14 Avril — Les députés sont revenus à l'œuvre lundi et les Sénateurs mercredi derniers. Les membres des deux Chambres du Parlement seront plus occupés, d'ici à la dernière journée, qui pourrait bien ne pas venir avant le 1er juillet. Le budget, la révision de l'Acte des Banques, la redistribution des sièges dans chaque Province, la ratification du traité de Pécherie avec les Etats-Unis, le rapport du Comité de l'Agriculture, de l'examen du transport des grains sur les Grands Lacs, voilà autant de questions importantes, vitales à régler et qui demanderont de longs débats.

L'Hon. Fielding n'a pas encore donné la date du discours du budget. On sait qu'il est occupé à cette tâche ardue dans le moment et que les entrevues se multiplient d'un jour à l'autre avec les partis intéressés. Il annoncera un surplus des recettes ordinaires mais malheureusement avec le déficit de nos chemins de fer, la dette publique se trouvera encore augmentée. On ne peut rien prédire au sujet du budget, mais on s'attend que M. Fielding augmentera la préférence britannique, particulièrement sur certains articles affectés par les nouveaux traités, dernièrement conclus entre la France et l'Italie. Les critiques portées contre ces traités sont que les réductions de tarifs accordées à la France et à l'Italie frappent d'une manière désavantageuse les produits importés de la Grande Bretagne. Les quelques autres changements que l'on peut attendre tendront à diminuer le tarif sur certains articles, mais la diminution sera pas aussi frappante que M. Fielding le désirerait lui-même, vu l'augmentation de la dette publique.

La semaine a été employée aux Communes sur le vote des Crédits des Départements des Travaux Publics, du Travail et du Ministère des Postes. Une Commission Royale a été nommée par le gouvernement pour faire enquête sur les gratifications que les anciens directeurs de faire enquête sur les gratifications que les anciens directeurs de Grand Tronc se sont accordés et les bons octroyés à certains hauts fonctionnaires qui sont demeurés en service. L'Hon. M. Meighen a demandé beaucoup d'explications sur les pouvoirs de cette Commission Royale.

L'Hon. M. Graham a dit que l'affaire des gratifications aux directeurs du Grand Tronc à Londres, a occasionné un ma-

laisse considérable dans tout le pays parce que l'on ignore jusqu'où l'on est allé et en vertu de quelle autorité l'on a agi. Le public est anxieux de savoir si d'autres bons, que l'on ne connaît point n'ont pas été octroyés depuis. M. Graham continue :

"La nomination d'une commission royale ne jette d'ombre sur personne, mais les conditions qui entourent l'étrou de ces gratifications doivent être exposées clairement devant le peuple canadien qui est maintenant le propriétaire de cette ligne dont l'actif a été réduit de cette somme. Afin que les chemins de fer nationaux du Canada soient gâtés en dehors de tout soupçon, le gouvernement croit qu'il seait bien de nommer des personnes indépendantes capables de trouver les faits et de les placer devant le peuple."

Il est possible, ajoute-t-il que tout ce soit passé dans l'ordre, mais il est opportun de le savoir et de s'en rendre compte.

Au sujet de M. Hanna et de M. Mitchell, les anciens directeurs du C. N. R., la question est toute différente. C'est une coutume bien établie de donner une gratuité aux anciens fonctionnaires éprouvés, dit M. Graham. M. Hanna n'a pas été retiré parce qu'il n'était pas un homme capable, mais semblait impossible d'amalgamer les deux Chemins de Fer sous la direction de l'un des deux. M. Hanna a compris la situation et il nous a transmis sa démission. M. Hanna et M. Mitchell, continue M. Graham n'ont reçu aucun montant au quel ils n'avaient pas droit.

Le chef de l'Opposition l'Hon. M. Meighen dit que l'action des directeurs du Grand Tronc est toute fait injustifiable, et condamnable mais il ne voit pas qu'il ait besoin de nommer une commission Royale. Il prétend que le Département de la Justice pourrait faire enquête sur la question légale relative aux droits des directeurs de se voter de l'argent. M. Graham réclame qu'une telle enquête par un département ou par un comité de la Chambre, ne pourrait pas faire un rapport complet et satisfaisant pour le public. La Commission ira à Londres si c'est nécessaire.

Election Civique

L'élection pour le maire et les délégués de la ville d'Edmundston ont eu lieu mardi dernier le 17. Il n'y a eu aucune opposition aux nominations présentées. Voici le nouveau conseil tel qu'il se compose actuellement: Maire: Max D. Cormier, Echevins: D. M. Martin, B. Chavette, J. Michaud, R. Nadeau, J. J. Roy, John J. Daigle, Thadée D. Hébert et Archie St-Onge.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social: MONTREAL
Capital autorisé \$5,000,000.00
Capital Payé et surplus \$4,500,000.00
113 succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard.

10—Vous pouvez déposer vos argent toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argent confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis \$1.00 un dollar sont acceptés au département d'épargne. Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage
Succursale à Edmundston:

F. H. Bourgein, gérant local.

RADIOS ... RADIOS

Desirez vous avoir une machine RADIO ?

Je puis vous fournir n'importe quelle marque AUSSI

TOUTES LES PARTIES SEPARÉMENT Les PLUS BAS PRIX

Venez me voir et demandez mes prix Avant d'acheter ailleurs

Pat. Fournier Edmundston N. B.

A VOTRE DISPOSITION

Un expert mécanicien pour réparations de toutes sortes, engin à gasoline, à vapeur, bouilloire, moteur électrique, fusil, horloges, montres, etc. etc.

Les petits objets, facilement transportables pourront être travaillés à la boutique. Les gros travaux pourront être faits à domicile. Faites réparer vos machines ou instruments en mauvais ordre. Prix Modérés.

Alex OUELLET

Chez L.-A. DUGAL

EDMUNDSTON, N. B.

GARAGE à LOUER

Un bon garage de réparation à louer à très bonnes conditions.

VENDEUR

Un bon vendeur parlant les deux langues, pour s'occuper de la vente d'automobiles trouvera un emploi immédiat en s'adressant:

D. M. MARTIN

Agent pour Automobiles

Edmundston, N. B.

